



accident matériel sans controle technique

Par **ptitecerise**, le **30/03/2011** à **13:23**

bonjour,

j'ai eu un accident lundi sur une route départementale, a faible allure (20km/h)
nous avons fait un constat avec l'autre automobiliste.

Sauf que le soir en rentrant j'ai constaté que j'avais laissé passer la date du controle
technique de + de 4mois

l'autre automobiliste m'a envoyé le devis fait par son garage : il y en a pour 1100 euros de
reparation.(sans compter les miennes)

ma question est : l'assurance va-t-elle me demander si j'ai mon CT?

si elle constate que je ne l'ai pas, les frais pour l'autre automobiliste seront-ils à ma charge?

Merci d'avance,

c'est urgent!

Mireille.

Par **razor2**, le **30/03/2011** à **13:27**

Bonjour, non, le CT n'a rien à voir dans le cas d'un accident de la circulation. Il faudrait sinon,
apporter la preuve que l'accident a pour origine un défaut technique sur le véhicule qui aurait
été mis en orgue et donc corrigé suite à un CT qui aurait du être passé.

A priori, ce n'est pas votre cas à lire votre récit.

Cordialement

Par **ptitecerise**, le **30/03/2011** à **13:35**

OK merci de votre réponse,

cela veut-il dire aussi que si l'expert passe pour estimer aussi les degats sur ma voiture, il ne
va pas vérifier la date du CT ?